

L'ESSENTIEL 2022

CONSTRUIRE, PLAIDER, GRANDIR ET FAIRE GRANDIR

L'année 2022 a été marquante à plusieurs titres. Le cœur de notre mission, réaffirmé dans notre projet associatif approuvé par l'Assemblée générale de juin 2022, a été plébiscité par la loi Taquet sur la protection de l'enfance, qui rappelle l'obligation de vivre avec ses frères et sœurs, sauf si l'intérêt de l'enfant y est contraire, et garantit qu'aucun jeune « ne sera désormais laissé sans solution à sa majorité ».



Isabelle Moret
Directrice générale

Daniel Barroy
Président

© Philippe Besnard/SOS Villages d'Enfants

De plus, nous avons poursuivi notre développement en France, avec le début de la construction de trois nouveaux villages et des arrêtés d'autorisation pour six autres à venir, ainsi que l'inauguration de dispositifs innovants comme l'accueil-relais de Guerville.

À l'international aussi est apparue la nécessité toujours plus grande de nos programmes et actions d'urgence : les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 et la dégradation du contexte sécuritaire ont pesé sur les pays que nous soutenons et accru la vulnérabilité des populations, notamment en Afrique subsaharienne. En Europe, l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous a conduits à adapter nos programmes pour soutenir les enfants et familles déplacés de guerre en France, et à participer au financement des actions en Ukraine. Agir pour les enfants, les jeunes et les familles fragilisés reste plus que jamais notre responsabilité à tous.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF RENOUVELÉ

- SOS Villages d'Enfants France est une association (loi 1901) apolitique et non confessionnelle. Créée en 1956 par Gilbert Cotteau dans le nord de la France, à partir d'une idée née en Autriche en 1949, elle est reconnue d'utilité publique dès 1969.
- Elle participe à la mission de protection de l'enfance en France et dans le monde, en accueillant des fratries d'enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents, et en soutenant les familles vulnérables.
- Notre mission : permettre à chacun des enfants accueillis de grandir avec ses frères et sœurs auprès de professionnels engagés dans la durée, dans le respect de ses droits, pour trouver la sécurité affective et les repères éducatifs dont il a besoin, jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.
- Nos valeurs et principes d'action : défendre, promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant ; appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant ; porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants ; nous engager à répondre aux besoins de chaque enfant ; œuvrer dans la solidarité internationale.
- L'association développe des partenariats avec de nombreuses associations et des collectifs, afin de défendre les droits de l'enfant et la protection de l'enfance. Elle coordonne deux collectifs : la dynamique « De la Convention aux Actes ! » (DCAA) et « Cause Majeur ! ».

NOS TROIS FONCTIONS

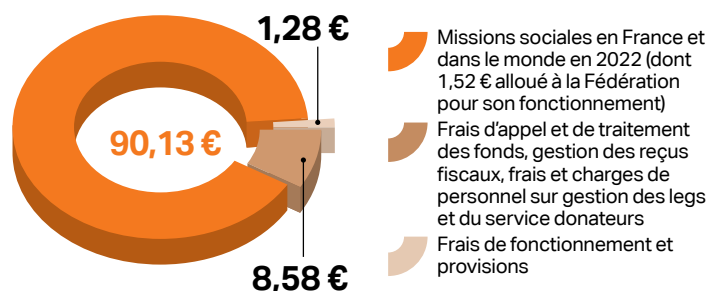
Acteur de la protection
de l'enfance en France

Acteur du plaidoyer
en faveur des droits
de l'enfant et du jeune

Partenaire
d'associations dans
le monde et en France

EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, 90,13 € vont au profit des enfants.



CONFIANCE ET STABILITÉ

L'Assemblée générale, composée de membres adhérents, élit le Conseil d'administration. Ce dernier prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale.

- Daniel Barroy est Président du Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015. Isabelle Moret assure la Direction générale depuis juin 2018.
- SOS Villages d'Enfants France est membre fondateur de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, présente dans 138 pays et territoires. Le Président de SOS Villages d'Enfants France siège au Sénat de SOS Villages d'Enfants International. La Fédération a un rôle d'organisation, de suivi et de contrôle de l'action des associations nationales qui en sont membres. Elle est garante de la qualité des programmes, de l'accompagnement des enfants, de la transparence, de la rigueur des flux financiers et de l'utilisation des fonds. 54 % des fonds collectés auprès des donateurs privés ou entreprises français sont affectés au soutien de ces actions dans le monde.
- À travers le monde, c'est dans le respect des droits de l'enfant, des cultures locales, que chaque enfant peut se construire dans un cadre qui favorise la réparation de ses traumatismes, la projection vers l'avenir et son insertion dans la société comme tous les autres enfants.



SOS Villages d'Enfants est membre du Don en Confiance depuis 1992, et soumise à des contrôles internes et externes.

ACTIVITÉS MARQUANTES

Plaidoyer : loi Taquet relative à la protection de l'enfance

Notre association s'est fortement mobilisée à l'occasion de l'examen de cette loi qui consacre l'accueil conjoint des fratries et valorise notre expertise sur le sujet. La loi demande également aux conseils départementaux de proposer une solution d'accompagnement aux jeunes sans ressources familiales ou soutien financier, sujet pour lequel nous avons plaidé activement, forts de notre expérience via notre programme Jeunes Majeurs.

Création de nouveaux villages d'enfants SOS

Nous avons débuté la construction de trois nouveaux villages et ouvert l'accueil-relais de Guerville, lieu de répit innovant pour les enfants en situation complexe. Nous avons également obtenu des arrêtés

d'autorisation pour six autres villages à venir. Un service d'accueil familial immédiat (Safi) a aussi vu le jour à Gémozac, et un troisième à Calais. Enfin, dans le Nord et en Charente-Maritime, des programmes de renforcement des familles (PRF) ont été développés.

Soutien international : « Urgence Ukraine »

Nous avons apporté un soutien psychosocial d'urgence aux enfants ukrainiens, dans la région de Zakarpattia. Le PRF du Nord s'est également doté d'un programme supplémentaire dédié aux familles ukrainiennes déplacées en France.

Dans le reste du monde

Nous avons développé le projet Mityma à Madagascar pour promouvoir les droits des enfants et des femmes dans le Grand Sud de l'île, via des actions de renforcement familial et de développement communautaire.

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources issues de la générosité du public de 38,5 M€ ont permis de financer les emplois de 37,2 M€ de la manière suivante :

- missions sociales pour 28,3 M€ (dont 6,6 M€ en France et 21,7 M€ à l'international, incluant la cotisation de 1,4 M€ versée à la Fédération) ;
- frais de recherche de fonds pour 7,7 M€ ;
- frais de fonctionnement pour 1,2 M€.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2022 (collecte et libéralités)



COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION SIMPLIFIÉ

	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	38 478	38 478	36 888	36 888
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 170		3 231	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 406		48 484	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	987		1 249	10
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	76	76	159	159
TOTAL	96 117	38 554	90 009	37 056
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	84 569	28 342	78 472	27 151
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 054	7 705	7 688	7 688
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 203	1 164	612	612
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 056		729	40
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	83		50	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 482	2 433	44	44
TOTAL	97 447	39 644	87 594	35 534
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 331	1 089	2 415	1 523

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

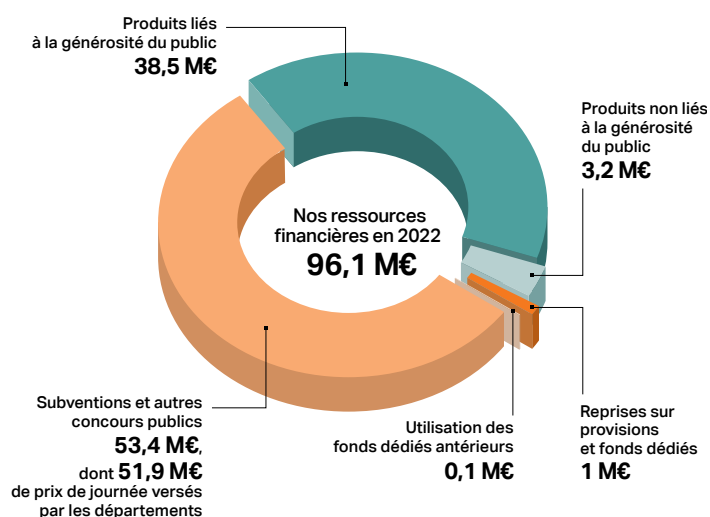
100 % de nos emplois sont financés par les ressources liées à la générosité du public.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	28 342	27 151	1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	38 478	36 888
1.1 Réalisées en France	6 612	4 345	1.1 Cotisations sans contrepartie	1	
1.2 Réalisées à l'étranger	21 730	22 806	1.2 Dons, legs et mécénats	38 418	36 887
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 705	7 688	- Dons manuels	22 893	21 886
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 705	7 688	- Legs, donations et assurances-vie	13 701	12 980
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			- Mécénats	1 824	2 021
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 164	612	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60	1
TOTAL DES EMPLOIS	37 211	35 451	TOTAL DES RESSOURCES	38 478	36 888
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		40	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		10
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 433	44	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	76	159
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 523	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 089	
TOTAL	39 644	37 056	TOTAL	39 644	37 056
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC - EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 319	84
			- Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)	-1 089	1 523
			- Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice et retraitements des exercices antérieurs	-13 849	-288
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC - EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	14 078	1 319

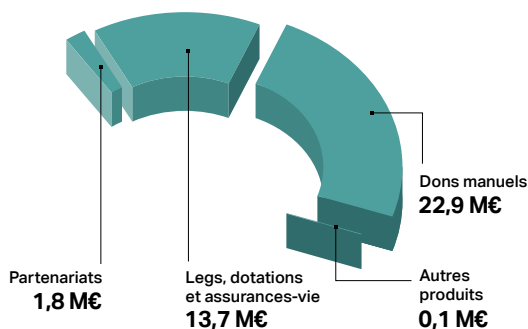


RESSOURCES FINANCIÈRES

Nos ressources financières sont de 96,1 M€ en 2022 et sont essentiellement composées des prix de journée reçus des conseils départementaux pour notre activité en France (54 %) et des produits issus de la générosité du public (40 %), principalement des dons (2/3) et des legs (1/3).

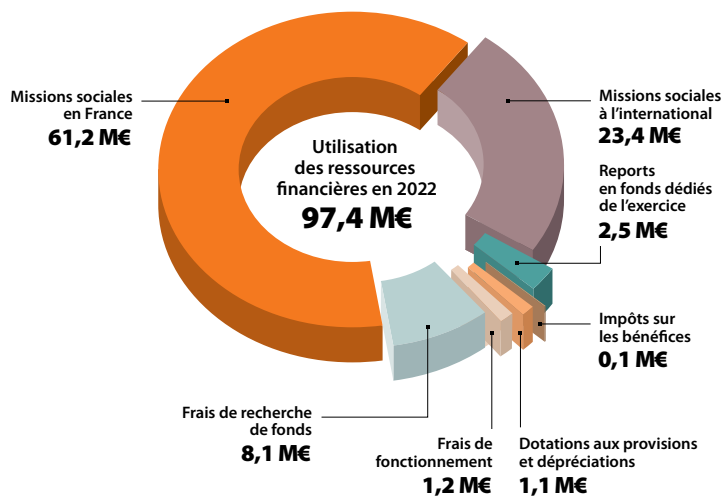


Détail des produits liés à la générosité du public
38,5 M€



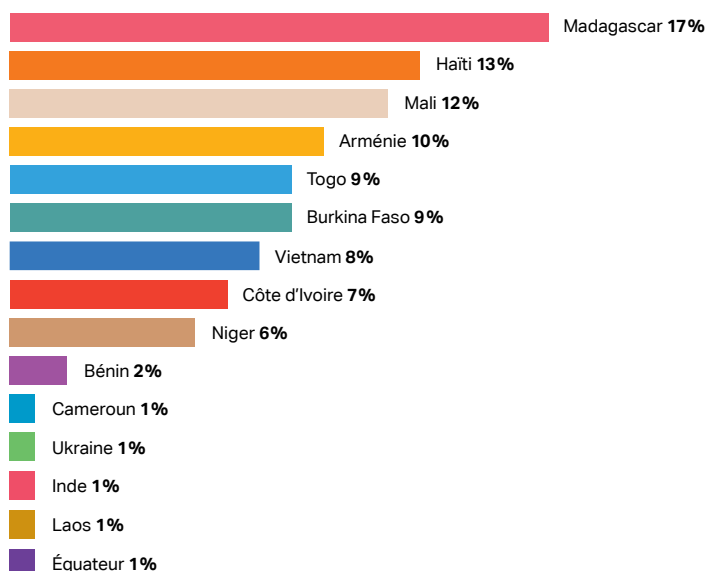
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les missions sociales ont représenté en 2022 un coût de 84,6 M€ réparti comme suit : 72,3 % en France et 27,7 % à l'international.



En France, le financement de l'activité a permis d'accompagner plus de 1 300 enfants et jeunes au sein de 17 villages SOS, d'une maison d'accompagnement des jeunes majeurs, et de deux programmes de renforcement des familles.

À l'international, le soutien financier issu de la générosité du public a permis de soutenir 48 villages d'enfants SOS à travers 23 pays :



BILAN PATRIMONIAL

ACTIF (EN K€)	2022	2021
I. ACTIF IMMOBILISÉ	91 533	84 540
Immobilisations incorporelles	701	759
Immobilisations corporelles	90 793	83 743
Immobilisations financières	40	37
II. ACTIF CIRCULANT	69 355	61 887
TOTAL GÉNÉRAL	160 889	146 427

PASSIF (EN K€)	2022	2021
I. FONDS PROPRES	74 047	75 453
dont :		
Fonds propres sans droit de reprise	11 716	11 716
Réserves	62 525	59 443
Report à nouveau	606	1 274
Excédent ou déficit de l'exercice	1 331	2 415
Subventions d'investissement	312	388
Provisions réglementées	218	218
II. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	23 151	15 214
III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 597	6 839
IV. DETTES	57 093	48 921
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	160 889	146 427

Politique de réserve et affectation prévisionnelle des ressources

Les réserves constituées par l'association vont permettre de financer son développement dans les prochaines années, à travers la construction de nouveaux villages d'enfants SOS (14,9 M€). La réserve prudentielle de 24,4 M€, qui correspond à une année de fonctionnement, permet aussi de faire face aux aléas.

ÉVALUATION ET IMPACT SOCIAL

Plusieurs dispositifs d'évaluation de nos actions et projets

EN FRANCE

- Une démarche d'évaluation vient interroger régulièrement la pertinence, la cohérence et l'efficacité des activités des établissements, l'évaluation de la dynamique d'amélioration engagée par chacun d'eux, ainsi que l'examen exhaustif des thématiques et registres spécifiques définis réglementairement. Des outils tels que les rapports d'activité (annuels), les rapports de pilotage (semestriels) et les visites annuelles qualité permettent de suivre et d'évaluer régulièrement les feuilles de route et actions engagées dans et par les établissements pour permettre à chaque enfant de trouver sa résilience.
- Politique de protection de l'enfance : notre politique de protection des enfants s'appuie sur quatre piliers – sensibiliser, prévenir, déclarer et répondre, suivre et rendre compte – autour desquels se sont déployées nos actions depuis 2020. Une analyse régulière et détaillée des incidents permet d'identifier les plans d'action et axes de progrès au niveau associatif.
- Une auditrice interne est venue renforcer depuis 2019 le dispositif de prévention et gestion des risques, avec la mise en place d'audits internes réalisés dans les établissements et au siège de SOS Villages d'Enfants, et également avec la priorisation et le suivi de plans d'action issus de la cartographie des risques de l'association.

À L'INTERNATIONAL

- SOS Villages d'Enfants France, en tant que membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, finance ou co-finance, avec d'autres membres de la Fédération, des villages d'enfants SOS et des programmes à l'international. Ces villages SOS font partie d'associations nationales, elles aussi membres de la Fédération. Les fonds qui leur sont versés sont issus de la générosité du public ou de bailleurs institutionnels. L'association participe à la planification et au suivi des activités des associations nationales. Un suivi régulier depuis Paris est réalisé par l'équipe des programmes internationaux, qui se déplace régulièrement sur le terrain.
- L'objectif est de travailler à l'amélioration continue des programmes développés, le soutien financier étant conditionné au respect des politiques de protection des enfants, de bonne gouvernance et de bonne gestion.
- Les projets bénéficiant de cofinancements institutionnels (Agence française de développement, Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et gouvernement princier de Monaco) sont également suivis par l'équipe de la Direction des programmes internationaux, qui participe au développement et à la coordination des projets mis en œuvre (conception, suivi, évaluation, reporting). La majorité d'entre eux font en outre l'objet d'une évaluation et d'un audit financier externe.
- SOS Villages d'Enfants France verse chaque année une cotisation à la Fédération, qui permet à cette dernière d'assurer le suivi et le contrôle de l'action des associations nationales, dont elle garantit la qualité, ainsi que la transparence de l'utilisation des fonds.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les comptes 2022 de SOS Villages d'Enfants France ont été certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young. Toutes les informations de ce document sont issues des rapports – moral, annuel et financier de l'année 2022, disponibles sur le site internet de l'organisation www.sosve.org – sur simple demande.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc de Montsouris
75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25